

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 20 avril 2023

### **Le Loiret entre en vigilance sécheresse**

#### **L'état des ressources en eau en sortie d'hiver justifie d'économiser l'eau dès maintenant.**

Comme sur la majeure partie du territoire français, les précipitations hivernales ont été insuffisantes et n'ont pas permis une recharge satisfaisante des nappes souterraines ainsi qu'une reprise importante des écoulements des rivières. Au sortir de l'hiver, de nombreuses nappes souterraines ou cours d'eau présentent des déficits significatifs comparativement aux normales de saison.

Comme l'an passé, un dispositif de vigilance est donc activé dans le Loiret. Il consiste à qualifier l'état des cours d'eau et nappes souterraines au sortir de l'hiver, pour sensibiliser l'ensemble des usagers à l'état de la ressource avant le printemps et l'été.

Ainsi, les seuils de vigilance ont été franchis sur plusieurs zones d'alerte sécheresse du département du Loiret. La carte jointe présente les zones du département concernées par cette situation, qui représentent une nette majorité des territoires inclus dans ce dispositif. Cela reflète l'état général des ressources sur le département.

L'état de vigilance n'engendre pas de restrictions des usages. Il fait appel au civisme de l'ensemble des usagers de l'eau et a pour objectif de les sensibiliser aux règles de bon usage d'économie d'eau afin d'éviter ou de retarder la mise en œuvre de restrictions, comme cela a été le cas les années précédentes et plus particulièrement en 2019 et 2022. Au-delà des secteurs directement concernés par l'arrêté préfectoral, les usagers de l'ensemble du territoire loirétain sont invités à une gestion économe de la ressource en eau.

L'arrêté préfectoral signé le 18/04/2023 place le Loiret en état de vigilance. Cet arrêté est consultable dans les mairies ou sur Internet (<http://www.loiret.gouv.fr/> ou <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/>).

La plaquette d'information jointe précise quelques règles essentielles pour économiser l'eau.

Lien vers la carte interactive « sécheresse » :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=01f97add-7e35-4d4e-a55c-947d955a4e47&extent=163760,6006682,350447,6167168>

**Cabinet du préfet  
Service régional de la  
communication interministérielle**

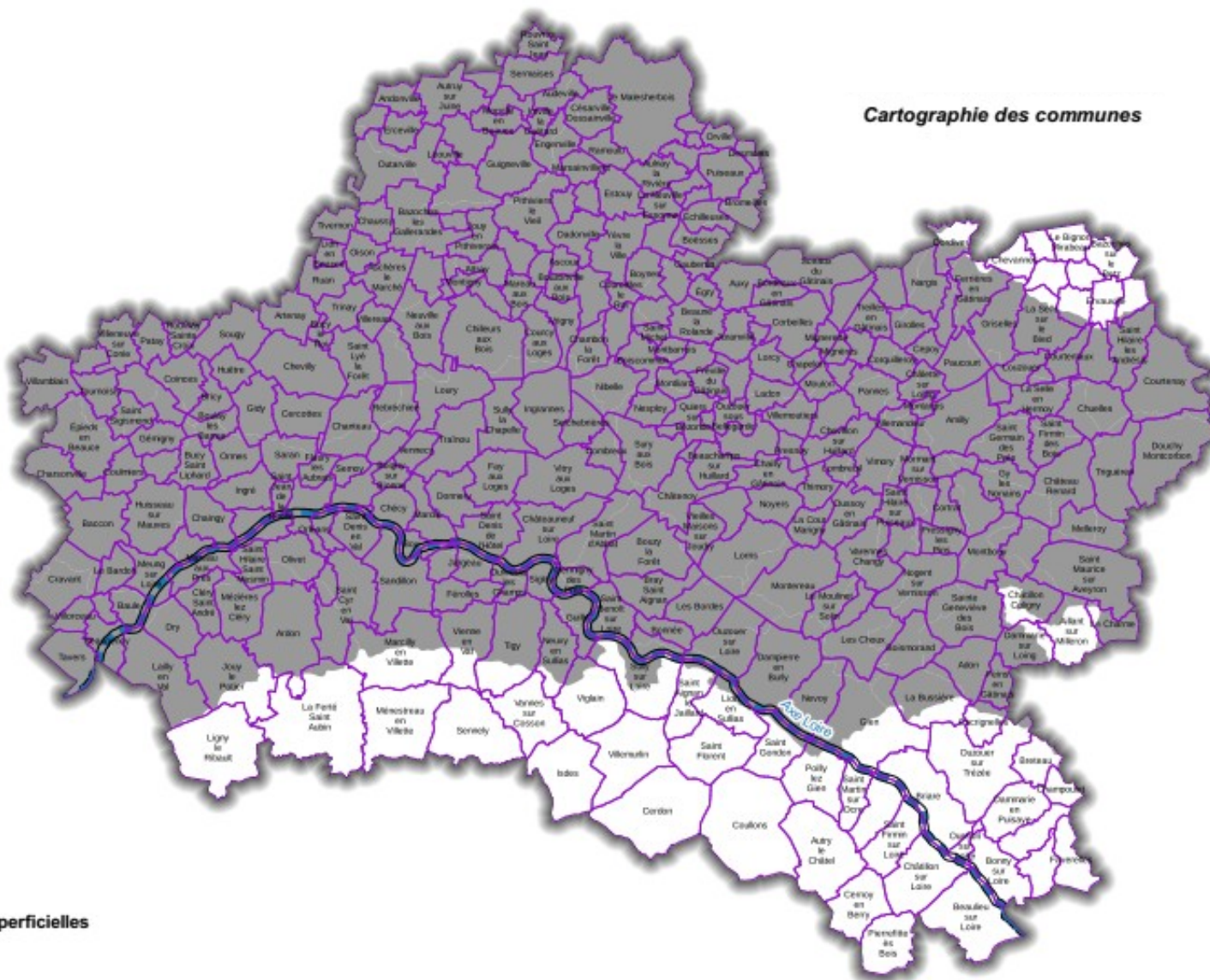
Tél. : 02 38 81 40 35  
Mél. : [pref-communication@loiret.gouv.fr](mailto:pref-communication@loiret.gouv.fr)

181, rue de Bourgogne  
45042 ORLÉANS Cedex 1

### Cartographie des zones d'alerte



**Cartographie des communes**



**Axe Loire**

Pas d'alerte

**Zones d'alerte - Eaux superficielles**

Pas d'alerte

Vigilance

Sources : DDT du Loiret

Fonds cartographiques : AdminExpress®MGN

# Vigilance SÉCHERESSE

Les rivières et les nappes souterraines sont fragiles au sortir de l'hiver.

Afin d'éviter des restrictions cet été, chacun est appelé à une conduite économe dès maintenant.

Vigilance

Alerte

Alerte renforcée

Crise



*Tous ensemble,  
économisons l'eau !*



Limiter le lavage des façades, toitures, terrasses, voies et trottoirs et véhicules



Limiter le remplissage des étangs, plans d'eau et biefs de moulin



Limiter l'arrosage des pelouses, massifs fleuris, jardins, plantes en pots pendant les heures les plus chaudes



Limiter le remplissage des piscines privées



Limiter le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert



Limiter l'arrosage des terrains de sport, les stades, golfs et espaces verts entre 8 h et 20 h



Adapter les quantités d'eau aux besoins des cultures agricoles



Veiller à un usage économe de l'eau à usage industriel



Réparer les fuites d'eau, veillez à bien fermer les robinets d'eau

L'arrêté préfectoral est disponible dans chaque mairie du département et sur [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr)

**Cabinet du préfet  
Service régional de la  
communication interministérielle**

Tél. : 02 38 81 40 35

Mél. : [pref-communication@loiret.gouv.fr](mailto:pref-communication@loiret.gouv.fr)

181, rue de Bourgogne  
45042 ORLÉANS Cedex 1